

Pages Missing

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

COMPRENANT SEIZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs

SOMMAIRE :—Le retour de S. E. le cardinal Bégin—S. G. Mgr Dentenwill, O.M.I.—Le nouveau diocèse de Haileybury—Le quatrième congrès des Canadiens-français de l'Ontario—Léon XIII et l'abstinence totale—Une importante résolution—Guerre à Falcool—La prohibition dans les provinces de l'Ouest—La prohibition et le trésor provincial—Protestation catholique en langue anglaise—La prohibition *prohibe-t-elle ?*—Etrange contraste !—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

VOL. XV

1 MARS 1916

No 5

LE RETOUR DE SON EMINENCE LE CARDINAL BEGIN

Son Eminence le cardinal Bégin est revenue le 18 février dans sa bonne ville de Québec. A cette occasion, il nous fait plaisir de reproduire les paragraphes suivants que nous trouvons dans les *pages romaines* de la NOUVELLE-FRANCE :

“Après y avoir séjourné deux mois, S. E. le cardinal Bégin quittait Rome, le 20 janvier au soir, accompagné jusqu'au wagon mis gracieusement à sa disposition, et salué par l'ambassadeur d'Angleterre près du Saint-Siège, le supérieur, l'économe, les élèves du Collège Canadien, les supérieurs des divers ordres religieux et congrégations qui ont des maisons au Canada, de nombreux prélats de la cour romaine, tous heureux de faire une escorte de vénération au représentant le plus autorisé de cet épiscopat canadien-français qui fut l'apôtre si désintéressé du nord de l'Amérique.

“En exprimant au cardinal Bégin, dans son audience de congé, le désir de le revoir souvent et bientôt encore, Benoît XV manifestait ainsi la grande estime qu'il a pour celui qui fut son collègue dans la dernière création cardinalice de Pie X, et combien il regrettait que l'éloignement le privât de ses conseils dans lesquels n'entra jamais le moindre calcul humain.

“En dehors de ce témoignage pontifical, les hommages spontanés dont les colonies étrangères, établies à Rome, n'ont cessé de l'en-

tourer pendant son séjour dans la Ville éternelle lui ont prouvé que la vieille devise "*Je me souviens*" est dans tous les cœurs catholiques, quand ils ont la bonne fortune de pouvoir se grouper autour de celui qui, par la langue qu'il parle, par le siège qu'il occupe, résume l'histoire de l'évangélisation trois fois séculaire d'un grand pays.

"Se défilant des années qui lui font une nombreuse escorte, le cardinal Bégin, oublieux en la circonstance de leur courtoisie à son égard, disait adieu, tandis qu'en cela seul, en désaccord avec lui, tous ceux qui l'accompagnaient lui disaient au revoir en répétant la parole de l'Écriture: *En idem ipse es et unni tui non deficiet.* (Ps. 101)"

S. G. MGR DONTENWILL, O. M. I.,

ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL.

Par bref apostolique du 23 décembre 1915 Sa Sainteté Benoît XV a nommé assistant au Trône Pontifical S. G. Mgr Augustin Dontenwill, archevêque de Ptolémaïs et supérieur général de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée.

Nos respectueuses et sincères félicitations.

LE NOUVEAU DIOCESE DE HAILEYBURY

Nous avons appris avec une joie bien vive la transformation du vicariat apostolique du Témiscamingue en diocèse et la nomination comme premier titulaire du nouveau siège de Haileybury de S. G. Mgr E.-A. Latulipe, qui recueille ainsi le fruit de ses apostoliques travaux de sept années.

Dans ce court espace de temps, le vénérable évêque a su organiser un diocèse qui comprend déjà un collège classique, un noviciat de religieuses, trois hôpitaux, de nombreux couvents, etc. Ce rapide développement est une nouvelle preuve que les évêques canadiens-français sont à la hauteur de leur position partout où ils sont appelés aux responsabilités de l'épiscopat, aussi bien dans l'Ontario que dans les provinces de l'Ouest.

Les Cloches de Saint-Boniface, qui ont l'honneur de compter depuis longtemps Sa Grandeur parmi leurs lecteurs, la prient d'agréer leurs respectueuses félicitations et lui souhaitent de longues et heureuses années de vie.

Ad multos et faustissimos annos!

LE QUATRIÈME CONGRÈS DES CANADIENS-FRANÇAIS DE L'ONTARIO

Nos vaillants frères de l'Ontario ont tenu les 15 et 16 février à Ottawa — sous les auspices de *l'Association d'Éducation* — leur quatrième grand congrès depuis le commencement de l'inique persécution que leur fait subir le gouvernement de leur province pour angliciser le cœur et l'âme de leurs enfants au mépris des droits naturels et constitutionnels les plus clairs et les mieux fondés. L'espace nous fait défaut pour donner un compte rendu complet de ces solennelles assises. Nous nous contenterons d'en consigner les points les plus saillants, et de nature à nous servir d'armes et de directions dans la lutte que vient de provoquer le gouvernement du Manitoba en proposant le rappel pur et simple de la clause bilingue de l'Acte scolaire pour y substituer le bon plaisir du département de l'Instruction publique, qui pourra édicter l'équivalent du règlement XVII et peut-être pire encore. Nous empruntons à M. Omer Héroux, rédacteur au *Devoir* et présent au congrès, le résumé de la séance d'ouverture.

* * *

Le quatrième congrès des Canadiens-français de l'Ontario vient de s'ouvrir sur des paroles d'une gravité égale à celle des circonstances au milieu desquelles il se réunit. Ces paroles, ce sont trois évènements canadiens-français qui les ont prononcées.

Mgr Béliveau et Mgr Charlebois étaient venus de l'Ouest, Mgr Latulipe, du Témiscamingue, pour apporter à nos compatriotes souffrants — et à leurs ouailles, puisqu'ils ont tous trois juridiction dans l'Ontario — le témoignage de leur sympathie. Aux cinq cents délégués réunis de tous les coins de l'Ontario et qui représentent tous ceux qui luttent, les trois évêques ont adressé le même mot d'ordre: Jusqu'au bout! et ils ont loué dans les termes les plus précis les artisans de la résistance.

« Héritier du grand patriote qui aima si passionnément sa race et défendit si courageusement notre foi et notre liberté, mon cœur, » a dit Mgr Béliveau, « vibre à l'unisson des cœurs des 250,000 compatriotes ontariens, blessés dans leurs droits les plus chers.

“ Ces droits, tout l’atteste et tout le démontre, sont sacrés.

“ Ils tiennent aux entrailles mêmes du sol, que nous foulons aux pieds. Ils sont inscrits dans les fastes glorieux de notre histoire. Ils seraient depuis longtemps conquis par les sueurs et le sang de nos pionniers et de nos ancêtres, si la nature elle-même n’en avait gravé les titres inaliénables dans un code qu’aucune loi humaine ne saurait détruire.”

Et, dans un magnifique développement sur le droit naturel, l’Archevêque de Saint-Boniface a salué “ ces femmes admirables qui, à Ottawa, montent jour et nuit la garde autour de la liberté scolaire; ces mères de famille et ces institutrices canadiennes-françaises debout, intrépides et calmes, sur le seuil de l’école où les enfants issus de leur cœur ou confiés à leurs soins apprennent, avec la loyauté envers Dieu et envers le Roi, le culte de la patrie, la fierté de la race et le parler des aïeux.”

On imagine l’émotion produite par ces paroles tombant des lèvres du jeune archevêque qui porte si noblement le manteau de Mgr Langevin. Et cette émotion ne fit que grandir lorsqu’à l’hommage, Mgr Béliveau voulut joindre le conseil héroïque.

“ Nous réclamons un droit,” s’écria-t-il, “ et parce que le droit ne meurt pas, nos réclamations ne cesseront que le jour où les autorités publiques auront enfin arboré au-dessus de nos écoles le drapeau de la justice.”

Fière parole que saluèrent de longues acclamations et que l’orateur tint à compléter par une formule précise comme un coup de clairon: Jusqu’au bout! — jusqu’au bout pour l’honneur de notre race, pour le salut de l’école catholique et de la Confédération elle-même.

* * *

Au coup de clairon de Mgr Béliveau, Mgr Latulipe apportait un écho d’une émotion poignante et qui mit des larmes aux yeux de centaine de ses auditeurs.

“ Ce que j’ai écrit,” dit-il d’abord — car les trois évêques avaient écrit leur discours — “ je l’ai pesé devant Dieu et devant ma conscience, avec la plus entière sincérité, dans la balance de l’équité et de la justice.”

Et il dit sa peine des souffrances, infligées à ses frères, des atta-

ques déloyales, des ingrattitudes, des dénis de justice; mais, s'écrie-t-il:

“Frères, vous n'êtes pas seuls dans la lutte de géants que vous avez entreprise pour conserver votre langue et vos écoles.

“Là-bas sur les bords du lac Témiscamingue, il y a un évêque qui pense comme vous et qui vous admire. Depuis cinq ans, avec vous il veille, il travaille, il souffre et il prie, et aujourd'hui après cinq ans de lutte et de fatigue, il vient vous dire qu'il n'est pas découragé, qu'il veut lutter encore, lutter toujours jusqu'à ce qu'on nous rende justice.

“Si on nous enlève notre langue que ce soit seulement quand elle sera glacée à notre palais, quand nous serons tombés tous jusqu'au dernier. Frères, le droit ne meurt pas et c'est quelquefois sur les tombeaux que les palmes s'étalent et que les fleurs s'entrouvent.”

Et, se tournant vers l'avenir:

“Frères, nous travaillons depuis cinq ans. Que faut-il faire encore? Toujours la même chose: prier, rester unis et restez debout.

“Prier, car nous sommes des chrétiens et nous savons que Dieu tient entre ses mains les droits des nations et les volontés des potentats — rester unis, car le vieil adage est toujours vrai: *l'union fait la force* — rester debout; c'est la seule attitude à garder devant un injuste agresseur.

“On nous a dit: Observez la loi. Nous répondons avec les évêques de la Belgique martyre: *“N'ajoutez pas l'ironie à la persécution.”*

Avec une émotion contenue, l'évêque de Halleybury montre le lien qui unit chez les Canadiens-français la langue et la religion; il laisse voir les souffrances atroces que lui a causées cette question scolaire et, au milieu de l'émoi général, il prononce ces paroles:

“J'ai tant souffert que je suis allé à Rome, déverser mon âme dans celle de notre Père Commun, le Souverain Pontife. Je lui exposai, telle que je la connais, aussi sincèrement que j'en fus capable, la question de nos écoles, je lui dis notre lutte dans tous ses détails, les raisons que nous croyons avoir de résister à l'anglicisation, et le Pape me répondit: *Je pense exactement comme vous.* Les cardinaux que j'ai rencontrés m'ont répété la même chose et j'ai senti qu'un poids in-

mense cessait de peser sur mon âme. J'avais, nous avions, l'assentiment de Rome."

Et l'on aperçoit tout de suite le retentissement qu'auront ces paroles, le réconfort qu'elles apporteront à ceux qui souffrent. Elles ne pouvaient avoir qu'une suite logique: c'était la condamnation de nouveau formulée du règlement XVII: "... Nous le dénonçons," dit le vénérable orateur, "comme un monument d'iniquité et d'injustice et nous refusons de nous y soumettre parce qu'il tend à nous amoindrir, à nous mutiler, à nous absorber." C'était l'hommage éclatant à la résistance, — aux pères de famille qui se lèvent partout, prêts à tous les sacrifices pour défendre leurs foyers, aux femmes héroïques que l'amour maternel a changées en guerrières, aux religieux et aux religieuses qui travaillent sans salaire pour une cause sacrée, aux humbles jeunes filles qui restent au poste du devoir. même quand on les menace de la prison. C'était le cri de fierté: "Nous écrivons actuellement la plus belle page de l'histoire du Canada," et l'appel final. "Ce que nous voulons, c'est la paix, c'est la justice, c'est la liberté en ce pays libre. Ce que nous voulons, c'est d'être traités comme des frères et non pas comme des étrangers. Ce que nous voulons, spécifiquement, c'est le droit d'enseigner efficacement à nos enfants, dans nos écoles, avec notre argent, les deux langues officielles du Canada, le français et l'anglais. Si cette demande est exagérée, qu'on nous le prouve; si elle est raisonnable, qu'on y fasse droit."

* * *

Et le vénérable évêque missionnaire, Mgr Charlebois, reprenait avec une énergie égale: "Continuez, persévérez: persévérez jusqu'au bout, coûte que coûte." Il louait à son tour la "résistance aussi habile qu'héroïque" de la minorité, les chefs qui l'ont dirigée, les commissaires d'écoles, les instituteurs, les pères et les mères de famille, les écoliers, le clergé. Il apportait aux Franco-Ontariens un témoignage nouveau.

"Il est," disait-il, "un motif de ténacité et de persévérance que je tiens à vous proposer: c'est que la magnifique lutte que vous faites a eu et aura des effets salutaires non seulement dans l'Ontario, mais aussi dans les autres provinces du pays, spécialement dans le Manitoba et dans le Nord-Ouest.

“ Vous n’êtes pas sans savoir que, bientôt peut-être, nos Canadiens de là-bas auront à subir une persécution semblable à celle de l’Ontario. Témoins enthousiastes de votre courage, de votre union, de votre admirable organisation, ils seront prêts à combattre à leur tour et à vaincre.”

On devine quelle allure ces trois allocutions, tombant de si haut — et le témoignage de sympathie qu’avait pareillement apporté le vénérable Mgr Routhier, représentant de Mgr l’Archevêque d’Ottawa — ont donné au Congrès.

M. le sénateur Landry et M. le sénateur Belcourt leur ont aussitôt donné, en même temps qu’ils apportaient un magnifique exemple d’union politique, un éloquent commentaire. Et les délibérations du congrès se sont continuées avec deux caractéristiques très marquées: l’union qui paraissait absolue, et la volonté de résister jusqu’au bout et sur tous les terrains.

* * *

La grosse décision du congrès, pour le moment, a été de demander au gouvernement fédéral le désaveu de la dernière loi ontarienne, celle qui a créé la petite commission et prétendu légaliser le règlement XVII.

Les raisons de la demande de désaveu sont évidentes. Cette question des écoles ontariennes a provoqué déjà une série d’actes qui mettent en danger la paix publique, qui risquent de créer un conflit aigu entre les deux grandes races qui peuplent le pays. Il n’est pas admissible qu’une situation comme celle qui existe à Ottawa: confiscation de l’argent et des droits électoraux des contribuables, grève des professeurs et fermeture des écoles, garde des mêmes écoles nuit et jour, par une population indignée, puisse indéfiniment se prolonger. Et l’on demande au gouvernement fédéral de poser un acte de grande politique en usant de son pouvoir pour entraver la législation inique du gouvernement ontarien.

Une première requête a été présentée au nom de la Commission des écoles catholiques d’Ottawa et de la population catholique de la province, requête constituant un formidable réquisitoire contre la commission gouvernementale et le règlement XVII — réquisitoire qui devra être distribué à travers tout le Canada pour l’édification des hommes de bonne foi.

Une autre requête, d'un libellé un peu différent, à cause des circonstances, sera présentée au nom des citoyens des autres provinces. Il faut qu'elle soit signée en masse. Le temps presse, car les délais pour demander le désaveu expirent le 31 mars. Pas n'est besoin de dire que cette requête sera signée promptement dans les provinces de l'Ouest, et surtout au Manitoba, où il nous faudra tout probablement avoir recours au même moyen pour nous défendre contre la flagrante violation de la Constitution que vote présentement une majorité d'étroits parlementaires, déchirant les contrats les plus solennels avec une impudence semblable à celle de l'Allemagne violant la neutralité de la Belgique.

LEON XIII ET L'ABSTINENCE TOTALE

En 1887, le Souverain Pontife Léon XIII écrivit à S. G. Mgr Ireland et au clergé de Saint-Paul une lettre dont nous détachons le passage suivant :

“ Nous approuvons hautement le noble but de vos pieuses associations dont les membres s'engagent à s'abstenir complètement de toute boisson enivrante. On ne saurait douter que ce soit là le remède le plus propre et le plus efficace contre ce grand mal, et tous seront d'autant plus portés à s'abstenir totalement de l'usage des boissons alcooliques que la dignité et l'influence de ceux qui donnent l'exemple seront plus grandes.”

Qui pourrait se méprendre sur le sens de semblables paroles, et quel catholique oserait en récuser l'autorité ?

UNE IMPORTANTE RESOLUTION

La Ligue du Sacré-Cœur de Saint-Boniface a passé l'importante résolution suivante à l'une de ses récentes réunions :

“ La Ligue du Sacré-Cœur, consciente des ravages effrayants causés par l'abus des boissons enivrantes, croit qu'il est opportun de voter en faveur de l'adoption de l'Acte Macdonald, lors du referendum qui aura lieu le 13 mars prochain.”

GUERRE A L'ALCOOL !

UN MOT AUX FEMMES.

La femme n'a pas de plus grand ennemi que l'alcool, parce que l'alcool est le plus terrible des ennemis de la famille.

La mère doit donner à ses enfants des habitudes de tempérance et les prémunir contre les exemples funestes, en les instruisant des dangers de l'alcoolisme.

La jeune fille qui se marie doit s'assurer que son fiancé a de solides habitudes de tempérance; il y va de la dignité, de la paix, du bonheur de sa vie entière.

Qui gagne la jeunesse est maître de l'avenir. Soustraire le jeune homme aux méfaits de l'alcool, c'est couper le mal dans la racine.

Que les mères et les jeunes filles prient pour le succès du vote du 13 mars prochain. Qu'elles usent aussi des moyens de persuasion à leur disposition et pressent les hommes d'aller voter en faveur de la prohibition.

LA PROHIBITION DANS LES PROVINCES DE L'OUEST

Dans l'Alberta a eu lieu au cours de l'été dernier un referendum sur la question de la prohibition qui a donné aux buveurs d'eau une majorité de 25 000 voix, soit une proportion de 2 contre 1. Cette consultation populaire a été faite en vertu de ce qu'on appelle, là-bas, le *Direct Legislation Act*.

Si le gouvernement de l'Alberta tient compte de la volonté, on ne peut plus clairement manifestée, du peuple qu'il gouverne, il se passera ceci à la date du 1er juillet prochain. Ce jour-là, 320 licences d'hôtel, de club et de magasin seront abolies. On ne pourra plus se procurer d'alcools et de boissons fermentées que pour fins de médecine, de science ou de culte et dans des dispensaires affectés à ces diverses fins.

* * *

Le 1er juillet dernier toutes les buvettes de la Saskatchewan ont été supprimées en vertu d'une législation anti-alcoolique et remplacées par 23 dispensaires d'Etat. A la fin de la guerre, le peuple de la

province aura à se prononcer par referendum sur le maintien du nouveau régime ou le rétablissement de l'ancien.

Le commissaire général des dispensaires, M. J.-F. Bole, de Régina, a déclaré que la vente des liqueurs dans toute la province a diminué de 95 pour cent. La recette quotidienne pour toute la province atteint rarement la somme de \$2,000. Cette recette quotidienne, sous le régime des licences, était réalisée à Régina même par un seul hôtel. Il se vendait donc sous l'ancien régime autant de boisson dans ce seul hôtel qu'il s'en vend dans toute la province sous le nouveau. Et il y avait 400 hôtels!

* * *

Au Manitoba l'Assemblée Législative a voté unanimentement un Acte dit de Tempérance, connu sous le nom d'Acte Macdonald, qui sera consigné dans les Statuts de la province s'il est ratifié par la majorité des votes déposés dans les urnes le 13 mars. Le bulletin de vote est ainsi conçu: *Etes-vous en faveur de l'Acte de Tempérance du Manitoba? Oui ou non.* Il n'y a qu'à marquer une croix vis-à-vis du *Oui*. Le scrutin est secret. L'Acte viendra en vigueur par proclamation du Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil.

LA PROHIBITION ET LE TRESOR PROVINCIAL

Le 10 février, en soumettant le budget de 1916, l'honorable Edouard Brown, trésorier provincial, faisait observer qu'il omettait des estimés le revenu des licences, qui l'an dernier se montait à \$161,664, et il ajoutait:

"For the purposes of this statement, I am anticipating that the referendum will be answered in the affirmative. I am sure that the House will agree with me that while the province is losing this source of revenue, the great saving, from an economic standpoint, which will be effected through the operation of the Manitoba Temperance Act, will indirectly compensate the province many times over the loss of the revenue in question."

— M. l'abbé Elie Rocan, curé de Sainte-Agathe, nous prie d'annoncer que le service anniversaire de feu M. l'abbé Téléphore Campeau aura lieu à Sainte-Agathe le mercredi, 15 du courant, à 10 heures. Les confrères sont spécialement invités.

PROTESTATION CATHOLIQUE EN LANGUE ANGLAISE

Les *Hiberniens* de Winnipeg viennent de faire un geste qui fait grand honneur à leur clairvoyance, à leur sens des traditions qui ont toujours existé entre l'Irlande et la France, et à leur cœur généreux qui sait se souvenir de l'accueil plus que fraternel fait à leur race sur les rives du Saint-Laurent.

Ces résolutions, adoptées le 14 février dernier, sont tellement importantes et les vérités qu'elles contiennent sont si rarement dites en anglais au Canada que nous les publions dans leur texte original. Il y a loin de cette noble et loyale attitude à celle du *Catholic Record*, de London, Ont., qui publiait le 18 décembre 1915, dans un article éditorial, la phrase suivante: *With regard to the teaching of French it is quite possible for Orangemen and Catholics to agree.* (Cf. page 4, colonne 2).

Que les auteurs de ces résolutions veuillent bien agréer nos plus sincères remerciements et croire que nous sommes profondément touchés de leur opportune intervention. Puissent tous les catholiques du Canada s'unir comme des frères sur le terrain du respect des droits de tous et de la véritable charité! La race française n'exagère rien quand elle réclame sa juste part de liberté et de légitime expansion religieuse dans ce pays qu'elle a découvert et évangélisé d'un océan à l'autre.

* * *

The attempt being made by various elements in Canada to outdo even Prussian methods, in destroying by brute force the right of a parent to foster in his children a reverence for and attachment to the language of his fathers, is of particular interest to Irishmen, as the same methods have been employed to destroy our mother tongue.

The loss of her language has done more to destroy Irish nationality, and undermine the Irishman's attachment to the faith, than any other event in Irish history, not even excepting the conquest, and the ultra protestant attack upon the people of other than English tongue in this country is as much for the purpose of facilitating the spread of protestant propaganda, as it is to forcibly extend the use of the English language.

The Irish Catholic in Canada has as much devotion for and as

much stake in the land of his birth and his adoption as the most rabid Orangist in Canada, but unlike his orange brother he is emphatically of the opinion that the best way to engender loyalty and devotion to one's country is not to implant in the breast of the newcomer in Canada a rankling sense of injury and injustice that in nine cases out of ten he has come to this country to escape.

The people of Ireland, as well as the French in Canada, know what it is to suffer for faith and country. Victims of the cruellest persecution themselves, no country in the world treats its minority with more tolerance and generosity than does Ireland and Quebec and if this fact does not seem to make any impression on our opponents, it should at least teach the Catholic people of Irish and French descent in Canada that their salvation is in unity, for surely no two peoples ever had so much in common.

The British Empire is battling today for the principle that small peoples have the right to live, without being oppressed by their greater neighbours, and carrying out this principle, Canada, as a loyal member of the Empire, should grant the various peoples within her borders the greatest freedom and liberty to cherish and perpetuate their mother tongue.

The plea of the coercionist in Canada has ever been that in order to have a united people we must have one language, yet they have ever before their eyes the greatest possible object lesson to the contrary, in the British Empire to which they would have us believe they are so greatly attached. Inside the British Empire there is unity of neither race, language, color, religion, or even of political institutions, yet there is no lack of loyalty and unity of action when occasion demands it.

The A. O. H. of Winnipeg wishes therefore to appeal to the spirit of broadmindedness and fair play which it feels certain finds an echo in most Canadian breasts, on behalf of brother Canadians, who, while loyal to Canada and the Empire, cherish an attachment to the language of their fathers, and would remind them that if the loyalty of any part of the Empire seems to lack enthusiasm today it can be traced in every case to persecution and unjust laws. A survey of the different parts of the British Empire in the present great crisis, shows that true unity and co-operation exists in every case in inverse

ration, as the particular unifying methods of our coercionist friends have been employed.

Winnipeg Division A. O. H. therefore wishes to place on record that,

Whereas, an attempt is being made in different parts of this country by a noisy and unpatriotic minority to forcibly deprive the French-Canadians and other non-English speaking Canadians of their language, and

Whereas, we have welcomed to our shores citizens of every European country and many who were unjustly deprived of their citizenship at home by tyrant oppressors, particularly the Poles and Ukrainians, and

Whereas, those people have every right to access to their ancient and voluminous literature through an acquaintanceship with their mother tongue which they desire to teach their children in the schools of the land in conjunction with the study of the English language, and

Whereas, unjust and reactionary laws inevitably result in discord and discontent, and produce results opposite to those intended, and

Whereas, under the guise of creating greater national unity, the main purpose of the coercionists is to lay the Catholic faith, which is held by the greater bulk of non-English speaking Canadians, open to Protestant attack, the disastrous results of which amongst our own people are unfortunately too evident, especially on this continent, and

Whereas, the crowning glory of Ireland and her people has ever been their devotion to the principles of liberty, tolerance and fair dealing as between people and creeds, sharing these qualities with the splendid Catholic people settled on the banks of the St. Lawrence.

Therefore, Be It resolved, that this, the Winnipeg Division of the A. O. H. taking the history of their own people as a guide, hereby denounce and condemn as bigoted, unchristian and as calculated to work serious injury to the best interests of Canada and the Empire, the attempt being made in this country to destroy the French and other non-English languages;

That being convinced that the main attack is directed against our church, we hereby call upon all Irish Catholics in Canada to remember that during the long dreary centuries of her martyrdom for faith and fatherland, the only true friend of Ireland was Catholic France; that later, when our people, ravaged by famine and pestilence, the direct result of the still more pestilential laws, were exiled from their native land and thrown upon the rocky shores of Canada, it was the poor Catholic peasants of New France who nursed them back to health, or tenderly laid them in their last long sleep in consecrated soil, and let us reach out now in return a helping hand to these same people struggling to maintain their language and their rights; and that copies of these resolutions be sent to the provincial government, the local daily press, the North-West Review, Archbishop Sinnott, Winnipeg; Archbishop Béliveau, St. Boniface, and the National Hi-bernian.

THOMAS BYRNE,

Recording Secretary.

LA PROHIBITION *PROHIBE-T-ELLE?*

L'EXPÉRIENCE DU KANSAS.

A ceux qui prétendent que la prohibition est une mesure illusoire, qu'elle *ne prohibe pas* et même qu'elle ouvre la porte à de pires abus que le régime des hôtels licenciés, nous dédions l'extrait suivant d'une lettre adressée le 30 octobre dernier au *Free Press* de Winnipeg par l'honorable Arthur Capper, gouverneur de l'état du Kansas:

“Je considère comme la plus grande bénédiction qui soit descendue sur le Kansas et comme la loi la plus apte à nous former de bons citoyens et d'excellentes mères de famille, la plus apte aussi à rendre le peuple du Kansas heureux et prospère, l'amendement à la constitution prohibant le commerce des liqueurs enivrantes.”

Le gouverneur ajoute que la prohibition ayant subi l'épreuve de trente-quatre années, chacun peut aujourd'hui en peser le pour et le contre. Jamais, déclare-t-il, la loi n'a été aussi aimée, aimée avec

autant d'enthousiasme, — *enthusiastically*. Aucune loi ne tient tant à cœur à la population du Kansas.

La prohibition *prohibe*, conclut-il. Tandis que la consommation moyenne d'alcool dans tous les États-Unis s'élève à \$21.00 par personne, celle du Kansas, d'après les statistiques officielles, n'est que de \$3.04.

ETRANGE CONTRASTE !

La tempérance met du bois dans l'âtre, de la viande dans la marmite, de l'argent dans la bourse, du crédit dans le pays, de la force dans le corps, des vêtements sur le dos, de l'esprit dans la tête et du contentement dans la famille.

L'alcoolisme, au contraire, coûte cher à l'État et surtout aux familles. Il coûte le pain des enfants, le bonheur des foyers, l'amitié de Dieu, l'estime des honnêtes gens, la santé, la vie temporelle et même parfois — plus souvent peut-être qu'on ne pense — la vie éternelle. Voilà le prix de l'alcoolisme ! Trop cher !

DING ! DANG ! DONG !

— S. G. Mgr l'Archevêque s'est embarqué à New-York le 20 février pour se rendre à Rome. M. l'abbé J.-H. Prud'homme, chancelier, accompagne Monseigneur. L'honorable Juge L.-A. Prud'homme fait le voyage avec eux. Que l'ange Raphaël protège d'une manière spéciale nos chers voyageurs dans ce temps de navigation périlleuse !

— S. G. Mgr Mathieu, archevêque de Régina, est repassé le 15 février en route pour Régina. Sa Grandeur a assisté le midi au dîner que les dames patronnesses de Saint-Boniface donnent chaque année aux vieillards de l'hospice d'Youville.

— S. G. Mgr Blais, évêque de Rimouski, a écrit une lettre pastorale vraiment remarquable sur la question des écoles ontariennes et ordonné une quête dans les églises de son diocèse pour cette noble cause.

— L'abondance des matières nous force encore à remettre l'article

annoncé sur l'œuvre des O. M. I. dans l'Ouest et la seconde partie de la biographie de Dom Benoît.

— Vendredi soir, 25 février, a eu lieu dans la vaste salle académique du collège de Saint-Boniface — notre Monument National — une grande réunion des Canadiens-français du Manitoba pour organiser la résistance au gouvernement provincial qui a soumis un projet de loi ôtant à l'enseignement bilingue tout fondement légal. Nous devons faire trop tôt la mise en pages pour rendre compte de cette grave séance dans ce numéro. Nous le ferons au prochain.

— Le 30 janvier les catholiques du Pas ont décidé d'une voix unanime de ne pas annexer leur école séparée à la nouvelle école publique et de se remettre au régime de la double taxe pour pouvoir enseigner librement leur religion et leur langue et préserver leurs enfants de l'influence néfaste de l'école neutra.

— L'attitude de nos six députés français combattant, sans distinction de parti, l'abolition de la clause bilingue est vraiment reconfortante. M. Talbot a flagellé son chef politique de la bonne manière et lui a fièrement retiré son allégeance.

— Nous mettons les populations catholiques en garde contre la municipalisation des commissions scolaires et nous dénonçons le projet de loi actuellement devant l'Assemblée Législative comme contraire à nos meilleurs intérêts et comme une machine de guerre contre nos écoles bilingues.

— Qu'arriverait-il si le gouvernement de Québec restreignait à une heure par jour l'enseignement de l'anglais dans les écoles anglo-protestantes, imposait l'usage du français dans l'enseignement de toutes les matières du programme, et chargeait des inspecteurs français et catholiques, ne parlant pas un mot d'anglais, de veiller à l'exécution de cette mesure tyrannique ? — HENRI BOURASSA.

R. I. P.

— Le Rév. Frère Doyle, O. M. I., décédé à Lebret, Sask. Le défunt était né en Irlande et travaillait dans les missions de l'Ouest depuis une cinquantaine d'années.

— M. Godefroid Kurth, le grand historien catholique belge, décédé en Belgique.